

POUR NOUS CONTACTER :
SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16E AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16

TLJ 9H-12H ET 13H30-16H SAUF LE JEUDI 9H-12H
01 44 30 50 28

sie.paris-16e-auteuil@dgifp.finances.gouv.fr

En cas de réclamation veuillez adresser votre correspondance au service ci-dessus



MISE EN DEMEURE



25 JUN 2016 N° 10407 * 13

SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16E AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16

Référence : 2016_06_132536

M THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Le 16/06/2016

Madame, Monsieur,

À ce jour, les documents indiqués en colonne 2 du cadre ci-dessous ne me sont pas parvenus.

Aussi, je vous invite à régulariser votre situation dans un délai de 30 jours à compter de la réception du présent avis qui constitue une mise en demeure. En l'absence de régularisation dans ce délai, il vous sera rédamé une amende de 150 € (ou une amende de 150 € pour chacun des 1 documents qui devaient être déposés, soit au total 150 €) en application de l'article 1729 B du code général des impôts. L'amende est portée à 1500 € s'agissant de la déclaration prévue à l'article 242 sexies et l'état prévu au III bis de l'article 244 quater B. Vous disposez d'un délai de 30 jours pour présenter vos observations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Eric VIAU
Contrôleur Principal des Finances Publiques

| Année(s) ou exercice(s) clos en : 1 | Numéro et intitulé de la déclaration – Référence au Code général des impôts 2 | Date limite de dépôt 3 |
|--|--|---------------------------|
| 01/01/2015 - 31/12/2015 | CVAE1 - Déclaration de la VALEUR AJOUTÉE ET DES EFFECTIFS SALARIÉS - 1330-CVAE Article 1586 octies II.1 du code général des impôts | 03/05/2016 |

VOS REFERENCES SCI MICHEL THOMAS
67 BD EXELMANS
75016 PARIS 16

###

SIREN 378798995

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

VOIR AU VERSO